



PRÉSENTATION DU DOSSIER D'AFFILIATION

Ce dossier comprend tous les documents inscrits dans le sommaire. Ils sont divisés en trois catégories :

1) *les documents précédés des lettres A, B, ou C qui sont à renvoyer obligatoirement.*

- Il s'agit :
- A du bordereau d'affiliation (club ancien ou nouveau),
 - B de la fiche comptable (59 ou 62),
 - C de la fiche des engagements des équipes au Championnat régional.

2) *les documents précédés d'un "X" qui sont à renvoyer en fonction de vos besoins.*

- Exemple :
- le document relatif aux Corpos n'est à renvoyer que si vous inscrivez des équipes en Corpos.
 - le document pour les engagements de JA n'est à renvoyer que si vous avez l'obligation de JA.

Il s'agit des documents relatifs :

- au championnat par équipes (engagement de JA, demande de concordance ou d'opposition, demande de modification, engagement d'une équipe supplémentaire en R3 dames),
- au championnat corporatif (engagement et attestation d'employeur),
- à la mutation promotionnelle (imprimé de demande),
- aux catégories d'âge et tarifs
- à l'assurance fédérale (avis de sinistre),
- aux abonnements à France Tennis de Table,
- à la demande de mutation exceptionnelle (du 1^{er} juillet au 31 mars de la saison en cours).

3) *les documents qui ne comportent que des informations ou des renseignements.*

- Il s'agit :
- obligation de la certification médicale
 - présentation des choix régionaux et départementaux dans les championnats par équipes
 - de la présentation des licences traditionnelles et promotionnelles,
 - des renseignements relatifs à la mutation promotionnelle
 - de l'assurance fédérale (à consulter sur le site fédéral : www.fft.com).

Tous les documents sont à renvoyer
IMPÉRATIVEMENT pour le Samedi 19 Juin 2010, dernier délai,
au siège de la Ligue.

PAIEMENT DES LICENCES

Le Comité directeur de la Ligue a décidé lors de sa réunion du 14 mars 2005 :

- que vous n'aurez plus à remplir de bordereau comptable de demande de licences,
- que vous n'aurez plus à effectuer de paiement pour les trois licences obligatoires du dossier d'affiliation ni à chacune des autres demandes de licences au cours de la saison,
- que les clubs affiliés cette saison auront à régler pour la première journée du championnat 2010 / 2011, soit le samedi 18 septembre 2010, 90 % du montant total du paiement des licences de la saison 2009 / 2010,
* Ce montant sera calculé par la Ligue et vous sera communiqué début septembre 2010.
- que si des écarts sont constatés vers le 10 décembre, des ajustements seront effectués pour le 31 décembre 2010,
- que les clubs corporatifs et les nouveaux clubs auront à régler pour la mi-novembre 2010 la totalité du montant des licences déjà enregistrées. Ce montant leur sera indiqué par la Ligue début novembre 2010.
- que tous les clubs devront régler le solde pour le 31 mai 2011 : montant indiqué par la Ligue mi-mai 2011.

Cette décision a été prise pour simplifier le travail d'encaissement du trop grand nombre de chèques émis en règlement des licences et en tenant compte du fait qu'à la date du 1^{er} novembre, la plupart des clubs avaient déjà effectué 95 % des paiements lors des saisons précédentes.

* Les Présidents qui éprouveraient des difficultés de trésorerie (manque de rentrées financières, baisse des effectifs, ...) sont priés de s'adresser au Trésorier, Georges GAUTHIER, à lui seul et par courrier uniquement.

CE QUE VOUS DEVEZ CONNAITRE

L'AFFILIATION

1) Les nouveaux clubs doivent envoyer en deux exemplaires :

- ▲ le bordereau de demande d'affiliation,
- ▲ une copie des statuts de la nouvelle association visés par la préfecture.

* **NOUVEAU** : Le coût pour la première année est de 37 euros : cette somme est prise en charge par la Ligue et le Comité départemental.

2) Les clubs anciens doivent renvoyer le bordereau informatique personnalisé sans oublier d'indiquer les changements éventuels et **en précisant l'adresse e-mail de chaque responsable**.

* **NOUVEAU** : Le coût pour la deuxième année est de 37 euros : cette somme est prise en charge par la Ligue et le Comité départemental.

Le coût pour la troisième année est de 169 euros : cette somme est prise en charge par la Ligue et le Comité départemental.

Pour la quatrième année le coût est de 169 euros dont 82 euros sont pris en charge par la Ligue et le Comité départemental. Le montant à régler est donc de 87 Euros.

A partir de la cinquième année le coût est de 169 euros

L'ENGAGEMENT EN CHAMPIONNAT(S) PAR ÉQUIPES

3) Remplir la fiche C avec soin.

* L'engagement d'une équipe féminine supplémentaire pour la seconde phase doit être effectué sur l'imprimé du présent dossier et renvoyé pour la date fixée.

4) Les clubs ayant une équipe au moins de la Pro A à la Régionale 1 pour les Dames et à la Régionale 2 pour les Messieurs doivent disposer de trois licenciés jeunes disputant jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes de leur département.

5) Les **engagements dans les championnats départementaux adultes et jeunes** vous seront transmis par votre Comité départemental et seront à renvoyer dans les conditions qu'il vous aura fixées.

L'ABONNEMENT(S) À FRANCE TENNIS DE TABLE

6) Le club qui s'affilie pour la première fois bénéficie d'un abonnement gratuit pendant un an pour son correspondant.

7) A partir de la deuxième année d'affiliation, le tarif pour l'abonnement du correspondant est indiqué sur la fiche comptable de renouvellement.

8) Les clubs affiliés en 2009 / 2010 trouveront dans le dossier un listing leur indiquant les adresses des abonnés. S'il y a des changements, prière de les indiquer avec précision.

LA LICENCE

9) LES TYPES DE LICENCE

Il existe deux types de licence, la licence "traditionnelle" et la licence "promotionnelle". Les droits correspondant à chacune d'entre elles sont différents et indiqués ci-après au paragraphe 15.

Une personne titulaire d'une licence promotionnelle et qui participe à une compétition réservée aux titulaires d'une licence traditionnelle verra, si elle remplit les conditions pour le faire, sa licence promotionnelle automatiquement transformée en licence traditionnelle : n'effectuer aucune démarche ni aucun paiement.

10) LA DEMANDE DE LICENCE

La prise de licence par internet effectuée par les clubs a été une opération intéressante pour tous. Nous la reconduisons pour cette saison 2010 / 2011.

Rappel de quelques recommandations :

Avant toute prise de licence, le dirigeant responsable doit effectuer les vérifications suivantes :

- **Exiger une pièce d'identité** avant l'établissement de la licence. Une copie est à conserver pour un éventuel contrôle par la Ligue.
- Vérifier que le licencié a intégralement renseigné le **formulaire d'adhésion** (demande de licence) et l'a daté et signé. Pour les joueurs mineurs, c'est le représentant légal qui doit signer.
- S'assurer, pour les licenciés, que le **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du **tennis de table en compétition** (obligatoire) est en cours de validité (moins d'un an à la date de la prise de licence).
- Faire une copie des documents demandés pour la création ou le renouvellement des licences pour les étrangers (règlements administratifs – Article 6 – Chapitre 2 – Titre 1).
- **Conserver** avec soin le formulaire d'adhésion, le certificat médical et les documents justificatifs des étrangers. Tous ces documents pourront, à tout moment, être exigés par la Ligue.
- Communiquer au licencié les **conditions d'assurance** concernant la couverture des garanties et les garanties complémentaires qui lui sont proposées. Cette démarche est obligatoire.

L'imprimé de demande ou de renouvellement de licence qui est conservé par le club est individuel et il comprend deux parties distinctes :

a) la 1^{ère} partie :

- pour les nouveaux licenciés : est réservée aux renseignements relatifs au demandeur, à remplir en lettres majuscules et à raison d'un caractère par case.

* demander une photocopie de la page concernée du livret de famille, de la carte d'identité, ... et la conserver.

- pour les licenciés en 2009 / 2010 : l'imprimé de renouvellement est informatisé mais il faut indiquer les modifications (changement d'adresse, passage d'une licence traditionnelle à une licence promotionnelle ou l'inverse, ...).

- dans les deux cas, l'imprimé doit être obligatoirement daté et signé par l'intéressé.

b) la 2^{nde} partie concerne le certificat médical qui est à faire compléter, dater et signer par le praticien de votre choix.

Les informations suivantes **sont obligatoires** pour valider une licence avec certificat médical (choix "standard") :

- ✓ sa date de délivrance,
- ✓ le nom du médecin,
- ✓ son numéro d'inscription à l'ordre des médecins (ADELI).

Cette dernière information figure obligatoirement sur le certificat qui a été délivré.

Pour chaque licencié, il est vivement conseillé de saisir son adresse électronique, si elle existe. Elle lui permettra de recevoir, s'il le souhaite, des informations diverses comme la lettre d'information de la FFTT ou d'autres documents émanant de la Ligue et/ou de son Comité départemental.

Les clubs doivent encourager leurs licenciés à communiquer leur adresse électronique.

La Ligue procédera à l'édition de la licence définitive et vous la fera parvenir selon les procédures habituelles. En attendant, nous vous suggérons d'imprimer et éventuellement d'enregistrer l'attestation de la licence demandée. Celle-ci sera à présenter au juge-arbitre et permet de participer aux compétitions (avec les réserves concernant la réglementation sur les certificats médicaux). Cette édition est au format Acrobat PDF.

11) LA LICENCE PROPREMENT DITE

Le support de la licence se présente sous la forme d'une carte plastique de la taille d'une carte de crédit sur lequel il est obligatoire, dans notre Ligue, d'apposer une photo d'identité.

La licence envoyée par la ligue se compose de deux parties :

- une étiquette autocollante à apposer au verso du support plastique.

Si un certificat médical a été présenté avec la demande, il y sera inscrit "certificat médical présenté" et il ne sera plus nécessaire de la faire viser par un médecin.

- un talon à conserver par le club.

* En cas de perte de la licence, il sera réclamé au club pour l'obtention d'une nouvelle carte une somme forfaitaire de 2 Euros.

12) RAPPELS

- Dans le cadre de la loi, un joueur doit pouvoir à tout moment justifier de son identité.

- Les Président, Trésorier et Secrétaire de chaque club ("libre"et/ou "corpo") doivent être obligatoirement titulaires de licences traditionnelles. Ces dernières ne sont pas à renvoyer avec le dossier d'affiliation.

CE QUE VOUS DEVEZ CONNAÎTRE

13) ATTENTION

Pour la saison 2010 / 2011, il n'est pas procédé au renouvellement complet de tous les supports de licences mais cela ne vous dispense pas de prévoir des photos récentes pour vos joueurs.

14) LA QUALIFICATION CORPORATIVE

a) La demande de qualification corporative est gratuite ; elle est obligatoire pour participer aux compétitions corporatives.

b) Le joueur est licencié dans un seul club (uniquement corpo ou corpo et libre) : joindre l'attestation d'employeur du dossier.

* Pour les joueurs uniquement corporatifs, le paiement sera à régler pour la mi-novembre 2010. Le montant sera communiqué par la Ligue début novembre 2010.

c) Le joueur est licencié dans deux associations différentes (une libre et l'autre corpo) :

- la validation de la licence est effectuée par le club libre ;
- le nom du joueur doit figurer sur l'attestation d'employeur envoyée par le club corpo.

15) LE COÛT DES LICENCES

Catégorie	Date de naissance	FFTT part	Ligue part	CD 59		CD 62	
				part	Total	part	Total
L I C E N C E T R A D I T I O N N E L L E							
Vétéran	1970 et avant	14,40	13,20	13,20	40,80	13,20	40,80
Senior	1971 à 1992						
Junior	1993 à 1995						
Cadet	1996 et 1997	6,25	9,15	9,60	25,00	9,60	25,00
Minime	1998 et 1999		5,30	5,45	17,00	5,45	17,00
Benjamin	2000 et 2001		1,60	1,65	9,50	1,65	9,50
Poussin	2002 et après						
L I C E N C E P R O M O T I O N N E L L E							
Vétéran, Senior et Junior		4,55	3,05	3,10	10,70	3,10	10,70
Cadet, Minime, Benjamin et Poussin		2,00	1,35	1,35	4,70	1,35	4,70

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ces lignes qui, je l'espère, vous simplifieront la tâche pour remplir correctement le dossier d'affiliation (avant de le renvoyer, gardez en une photocopie) et je vous souhaite une bonne saison 2010 / 2011.

Le Secrétaire général,
Jean-Marie VERRIER